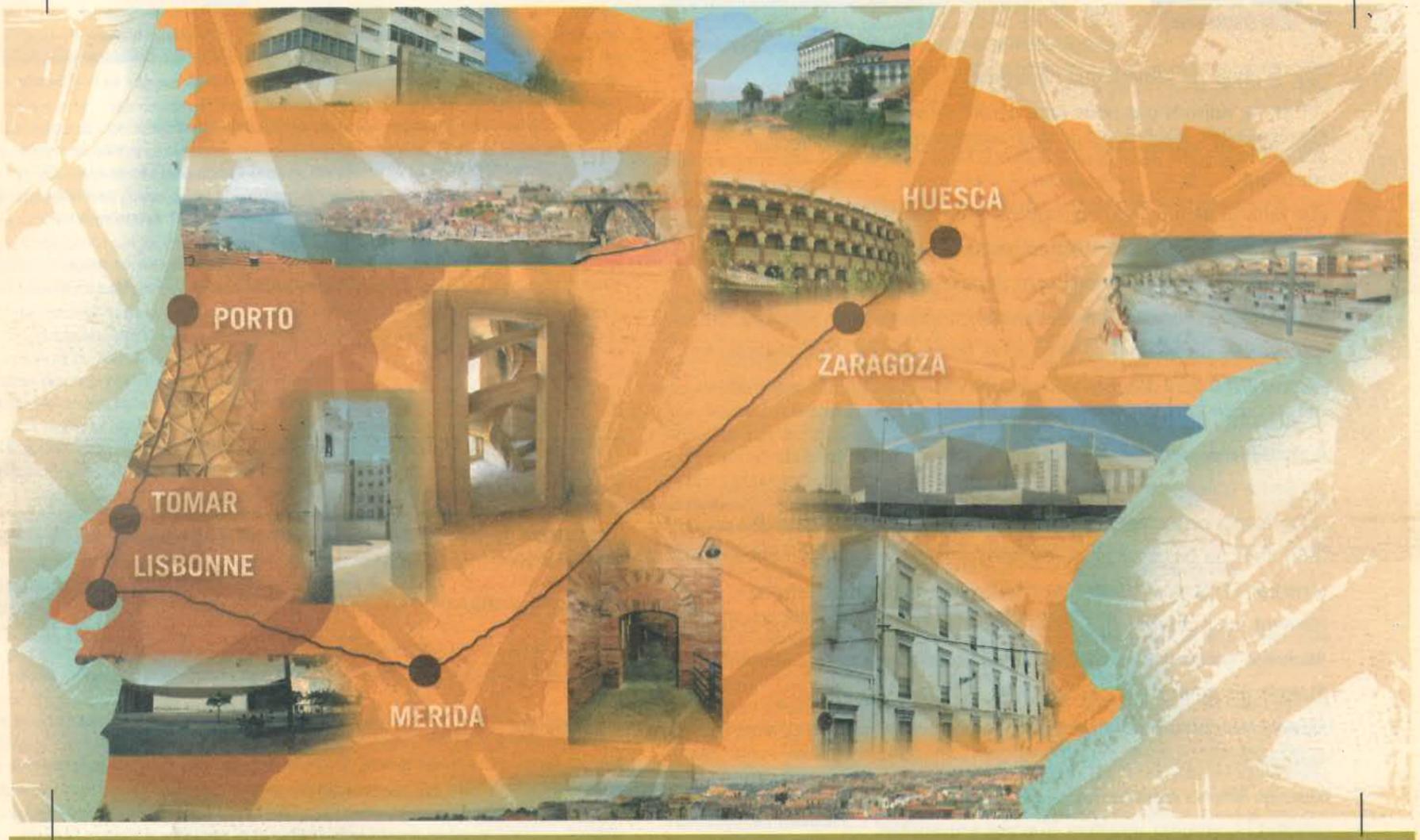


PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
 ARIÈGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

P7 CARNETS DE VOYAGE D'UN ARCHITECTE



P 11 NOTE DE LECTURE "LE TEMPS DES RÛINES" DE MARC AUGÉ.

Paris et l'observation de ses transformations récentes fournissent une matière remarquable à la réflexion du promeneur quant aux paradoxes qu'entretient notre époque avec le temps. Cette ville qui pendant des siècles a su amalgamer et fondre entre elles les couches d'histoire se réduit maintenant dans certains de ses fragments à "la ville générique", "celle qui ressemble à un aéroport", pour reprendre la formule de Rem Koolhaas.

Gérard Ringon

P12 PRINTEMPS DE SEPTEMBRE 2003 / DU 26 SEPTEMBRE AU 19 OCTOBRE / PROGRAMMES, EXPOSITIONS, COLLOQUES...

Édité par les éditions Première Réponse | Espace Saint Aubin | 272, route de Launaguet | 31200 Toulouse | tél : 05 34 40 60 32 fax : 05 34 40 69 31 email : lettrege@wanadoo.fr

ÉDITO



Dans le dernier édit, je faisais allusion à un été chaud, je ne pensais pas qu'il le serait aussi dramatiquement.

Les milliers de morts, les terribles incendies, la pollution de l'air et des plages nous plongent au cœur même des questions essentielles que nous devons tous nous poser

sur le choix de société que nous devons faire. Les carences de l'Etat ne doivent pas nous faire perdre de vue les responsabilités qui sont les nôtres, celle de tout citoyen concerné par la vie publique.

En tant qu'architectes, nous avons le devoir de chercher et de proposer une architecture responsable qui prenne en compte les impératifs de développement durable, mais aussi le droit de pouvoir travailler dans les meilleures conditions pour proposer des prestations de qualité, dans tous les domaines de l'aménagement du territoire qu'il s'agisse de maisons individuelles, de logements, d'industrie, d'urbanisme ou des marchés publics.

Les derniers propos de Jean-François MATTEI, Ministre de la Santé (dans le Moniteur du 7 septembre 2003 n° 5206) sont inquiétants concernant la justification de l'utilisation des PPP pour faire face au besoin des structures d'accueil hospitalier. Le retard pris par l'Etat pour construire hôpitaux et maisons de retraite devient pour celui-ci un prétexte pour utiliser ces pratiques qui ont mobilisé contre elles l'ensemble des professionnels du bâtiment hormis les grands groupes du BTP ...

Quand les chiffres montrent que, dans un délai de 3 ans, une entreprise nouvelle sur deux disparaît, quand on voit que les Majors sont soumis à des contraintes de rentabilité (bourse oblige) ; comment imaginer que ces entreprises pourront assurer une pérennité dans la maintenance, et l'entretien. Alors que toute notre profession, par une certaine « stabilité », par la pérennité de ses responsabilités, offre des garanties décennales et trentennaires. Elles seraient balayées d'un revers de lois ! ...

Cette politique aveugle laisse à penser qu'il sera difficile de parler d'investissement durable comme le prévoit la charte de l'environnement qui sera bientôt intégrée à notre constitution.

L'automne sera malheureusement « chaud » ...

Joseph ALMUÉVER.

Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

Nous venons d'apprendre, avec émotion, la brutale disparition de notre confrère Pierre Glénat survenue le 13 août dernier. A l'occasion d'un prochain numéro de Plan Libre, nous consacrerons un article sur son parcours professionnel exemplaire.

ACTUALITÉS

XII^e CHALLENGE DE LA RÉNOVATION DE MAGASIN

Organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, avec le soutien du Conseil Général de la Haute-Garonne, la Chambre des Métiers de la Haute-Garonne, Edf, la Mairie de Toulouse, le Crédit Agricole du Midi-Toulousain, la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées et l'Ordre des Architectes, le Challenge de la rénovation de magasin est destiné à récompenser les « meilleures » rénovations de l'année tant sur le plan de l'esthétique que de la recherche commerciale et architecturale.

Peuvent concourir, les entreprises de commerce de détail sédentaire et les entreprises artisanales avec vitrine de la Haute-Garonne, de petite et moyenne dimension, inscrites au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers (points de vente de moins de 10 salariés), qui ont effectué ou terminé leurs travaux avec la contribution d'un maître d'oeuvre (architecte, architecte d'intérieur, designer etc...) **entre le 1^{er} Janvier et le 31 décembre 2002**

Date limite d'inscription : le 15 octobre 2003

Renseignements - Inscriptions : Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse
Direction Commerce, 2 rue d'Alsace Lorraine 31002 Toulouse Cedex - tél : 05 61 33 65 10

34^e CONGRÈS DE L'UNSA

LES 2, 3 ET 4 OCTOBRE 2003

CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES, 5 RUE DE VALMY 44041 NANTES CEDEX 01

Thème « société et cadre de vie - l'architecte aux côtés du citoyen »

A l'occasion de ce 34^e Congrès National, aura lieu la remise du « Prix du Projet Citoyen » organisé pour la troisième année par l'Union Nationale des Architectes avec le concours de la revue Le Moniteur.

Renseignements - Inscriptions : Julie Stevens

17 rue d'Uzès 75002 Paris - tél : 01 40 13 38 85 - fax : 01 40 13 35 50

RÉSULTATS

1 Solutia 2003 Design Awards

Avec les Solutia 2003 Design Awards, Solutia récompense l'innovation dans le domaine de l'architecture verrière.

Les candidats ont été jugés en fonction des critères suivants :

- _l'apport du projet au regard des nouvelles tendances et applications en verre feuilleté ;
- _l'attention accordée aux qualités techniques du verre feuilleté ;
- _l'utilisation créative du verre feuilleté et l'esthétique globale de la réalisation.

Les lauréats sont :

_Catégorie « espace public » : Oasis 21, Naogoya, Japon

Architectes : Hideki Casai, Obayashi Corporation

_Catégorie « résidentiel » : jardin d'hiver, Vienne, Autriche

Concepteur : Architekturstudio Bulant & Wailzer

_Catégorie « institutionnel » : South Court Building, Bibliothèque Publique de New York

Architectes : Lewis Brody, David Brody Bond, LLP

_Intérieurs – magasins de verres, Sao Paulo, Brésil

Architecte : Brunete Fraccaroli

Mentions honorables :

Deux projets ont reçu une mention honorable. Le Campus 2000, projet d'une université allemande où le verre feuilleté contribue à optimiser le rendement énergétique et l'hôtel Westin de New York, pour son utilisation audacieuse de couleurs en façade.

2 Rem Koolhaas, lauréat du Præmium Imperiale 2003

Considéré comme l'une des distinctions artistiques les plus prestigieuses au monde, le Præmium Imperiale a été attribué cette année à l'architecte néerlandais Rem Koolhaas.

Les italiens Claudio Abbado (musique) et Mario Merz (sculpture), les britanniques Ken Loach (cinéma) et Bridget Riley (peinture) sont les autres lauréats 2003 des Præmium Imperiale, a annoncé la Japan Art Association.

La remise de ces prix japonais, considérés comme l'une des distinctions artistiques les plus prestigieuses au monde, aura lieu le 23 octobre à Tokyo. Chacun des lauréats recevra une somme de 15 millions de yens (environ 130 000 euros).

L'architecte néerlandais Rem Koolhaas, né en 1944 à Rotterdam, a été formé à l'Architectural Association School de Londres. Il a notamment réalisé le centre d'affaires Euraille (Nord de la France), un théâtre de danse à La Haye, la Kunsthalle de Rotterdam et des logements à Fukuoka (Japon). Il travaille actuellement à son projet le plus important, le nouveau QG de la télévision chinoise à Pékin, prévu pour 2008.

CONSULTATIONS

1 Nouveaux Albums des Jeunes Architectes 2003-2004 - Rappel (*)



Par arrêté du Ministre de la Culture et de la Communication en date du 7 mai 2003, est lancé un appel à candidatures pour les "nouveaux albums des jeunes architectes 2003-2004" organisés par la direction de l'architecture et du patrimoine.

Cette opération a pour but de favoriser l'insertion professionnelle, et notamment l'accès à la commande des jeunes architectes.

Sont admis à présenter un dossier de candidature les architectes de moins de trente-cinq ans ayant, en France, construit au moins une réalisation ou participé à au moins deux concours.

Les architectes ressortissants de l'Union européenne et des autres pays qui bénéficient d'une équivalence de diplôme, s'ils satisfont aux obligations ci-dessus mentionnées, peuvent également se porter candidats.

Le règlement du présent appel à candidatures ainsi que les formulaires d'inscription sont à retirer sur internet : www.nouveaux-albums.culture.fr.

Ils peuvent également être obtenus à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (8 rue Vivienne, 75002 Paris).

Inscription obligatoire par internet : avant le vendredi 31 octobre 2003 à minuit.

Date limite de dépôt des dossiers : 14 novembre 2003 à 14 heures.

Dossiers à envoyer à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (8 rue Vivienne, 75002 Paris) et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du lieu de résidence professionnelle du candidat. Les candidats ressortissants d'un autre pays envoient deux dossiers à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

Les critères de choix pris en compte par le jury seront :

_les modalités de conception et/ou de réalisation des projets présentés ; la façon dont le (ou les) candidat(s), pour ces projets, a (ont) répondu au(x) cahier(s) des charges impartis et, éventuellement, ses (leurs) relations avec la (les) maîtrise(s) d'ouvrage ;

_la motivation du (ou des) candidat(s) à accéder à une commande architecturale ou urbaine et sa (leur) capacité, aujourd'hui ou dans un avenir proche, à assumer la maîtrise d'œuvre d'une opération de construction ou d'aménagement, urbain ou paysager ;

_l'intérêt du (ou des) candidat(s) et les réponses qu'il(s) apporte(nt) à des problématiques architecturales et urbaines d'actualité, ses (leurs) capacités d'innovation, sa (leur) formation et de ses (leurs) expériences professionnelles.

Les travaux des lauréats donneront lieu en 2004 à une exposition itinérante en France et en Europe.

Une publication présentant les lauréats sera réalisée. Préfacée par le Ministre de la Culture et de la Communication, elle sera diffusée en nombre, notamment à des maîtres d'ouvrage publics et privés.

Le site www.nouveaux-albums.culture.fr consacré à la politique des Nouveaux Albums assurera la présentation des lauréats, de leurs travaux et des manifestations régionales et nationales organisées pour leur promotion.

Les lauréats seront amenés à participer à des rencontres avec des maîtres d'ouvrage et des débats sur la situation professionnelle et la production des jeunes architectes.

Le Cercle de parrainage des Nouveaux Albums (cf. www.nouveaux-albums.culture.fr) permettra de mettre en œuvre des actions en faveur des lauréats pour les aider à construire et à se faire connaître.

Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) diffuseront la liste des candidatures exprimées dans chaque région et pourront mettre en œuvre des actions de promotion spécifiques.

Enfin, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine assurera un suivi des lauréats et de leur évolution professionnelle pendant deux ans. Au terme des deux ans, il sera procédé à une évaluation des retombées professionnelles effectives pour chacun d'entre eux.

Contact : Direction de l'Architecture et du Patrimoine au 01 40 15 32 23

(*) Note d'information disponible au 05 34 31 26 66

2 Prix d'architecture Menhir 2003 pour les Jeunes Architectes

Cette troisième édition, organisée sous l'égide du Conseil Supérieur des Architectes d'Espagne, s'adresse à tous les jeunes architectes, âgés de 45 ans au plus, membres des organisations professionnelles reconnues de l'Union européenne, et qui ont réalisé durant les 5 dernières années des ouvrages de construction, de rénovation, de restauration et/ou de réhabilitation, publics ou privés, qui se distinguent par l'utilisation innovante faite de la Pierre Naturelle, tant techniquement qu'esthétiquement.

Trois prix seront décernés :

- _premier prix de 6000 euros
- _deuxième prix de 3000 euros
- _troisième prix de 1500 euros

Date limite d'inscription : le 30 septembre 2003

Réception des projets : avant le 15 octobre 2003

Réunion du jury : le 24 octobre 2003.

Secrétariat du concours : 00 34 94 441 1629 - site : www.pmenhir.es

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Le décret n°2202-642 du 29 avril 2002, a modifié le décret n°72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'application de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives aux opérations portant sur des immeubles et fonds de commerce et ce, dans un sens favorable à l'architecte.

1 Les conditions d'accès des architectes à la profession d'agent immobilier

La profession d'agent immobilier est dotée d'un statut spécifique et impératif issu de la loi du 2 janvier 1970 dite « loi Hoguet » ainsi que de ses décrets d'application et, en particulier, du décret du 20 juillet 1972 précité.

Selon l'article 3 de ladite loi, toute personne désirant exercer les missions d'agent immobilier doit être titulaire d'une carte professionnelle, délivrée par le Préfet du département, précisant les opérations qu'elle peut accomplir : carte mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et/ou carte mention « gestion immobilière ».

Cette carte, valable un an et renouvelable, ne peut être délivrée qu'aux personnes physiques qui satisfont aux conditions suivantes :

a) justifier de leur aptitude professionnelle acquise en France (certains diplômes ou une pratique professionnelle de 4 à 10 ans dans certains emplois cf. articles 10 à 14 du décret du 20 juillet 1972) ;

b) justifier d'une garantie financière suffisante résultant d'un cautionnement spécialement affecté au remboursement des fonds, effets ou valeurs déposés ou de l'engagement soit d'un organisme de garantie collective, soit d'un établissement bancaire ;

c) contracter une assurance contre les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile professionnelle ;

d) ne pas être frappée d'une des incapacités ou interdictions d'exercer définies aux articles 9 à 15 de la loi précitée.

Dans sa version initiale, l'article 95 alinéa 3 du décret du 20 juillet 1972 précité prévoyait cependant que « les architectes inscrits à l'Ordre sont dispensés de la production des justifications prévues au chapitre II ainsi qu'aux articles 87 et 90 » et visées au 1°) ci-dessus.

Le décret du 29 avril 2002 a remplacé cet alinéa par de nouvelles dispositions aux termes desquelles « les architectes, agréés en architecture et les sociétés d'architecture inscrits à l'Ordre, sont dispensés de la production des justifications prévues au chapitre II pour l'exercice des activités de gestion immobilière ».

Ledit décret a, certes, repris la dispense mais il a introduit une distinction entre les activités de gestion immobilière et celles de transaction.

La dispense de justificatifs d'aptitude professionnelle sera désormais limitée, pour l'architecte, à la seule activité de « gestion immobilière ».

Dès lors, tout architecte, agréé en architecture ou société d'architecture désirant obtenir la carte « transactions » devra en revanche fournir un justificatif d'aptitude professionnelle.

2 Rappel sur les conditions de cumul d'activités

L'architecte peut exercer, parallèlement à son activité d'architecte, une activité commerciale sous réserve du respect de certaines conditions liées à la différence de nature de ces deux activités.

Ainsi, selon l'article 8 du décret du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes (CDP), « lorsqu'un architecte est amené à pratiquer plusieurs activités de nature différente, celles-ci doivent être parfaitement distinctes, indépendantes et de notoriété publique. Toute confusion d'activités, de fonctions, de responsabilités dont l'ambiguïté pourrait entraîner méprise ou tromperie, ou procurer à l'architecte des avantages matériels à l'insu du client ou de l'employeur est interdite (...) ».

Pour ce faire, l'architecte doit déclarer, préalablement à tout engagement professionnel, tant au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes dont il relève (dans le délai d'un mois), qu'à ses clients et employeurs, ses liens d'intérêt personnels et professionnels avec toutes personnes physiques ou morales exerçant une activité dont l'objet est de tirer profit, directement ou indirectement, de la construction (article 18 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture et articles 29 et 30 du CDP).

La profession d'agent immobilier est par essence une activité commerciale.

Il ressort donc de l'ensemble des dispositions susvisées que l'architecte peut également exercer l'activité d'agent immobilier, à condition de veiller à ce qu'il n'y ait aucune confusion entre ces deux activités.

Ainsi, l'architecte ne pourra exercer l'activité d'agent immobilier, au sein de son agence, que sur les immeubles dont les travaux d'entretien lui sont confiés et sous réserve d'en faire la déclaration au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

En dehors de cette hypothèse, il devra créer à cet effet une structure juridique distincte de son agence ou de sa société d'architecture, portant un nom différent et ayant une comptabilité différente afin d'éviter toute confusion d'activité.

"FRONTON D'ARCHITECTES"

Création de l'association loi 1901 depuis le 1^{er} Juillet 2003

Composition du bureau : Président - Secrétaire : Jean-François Espagno Trésorier : Gil Cardona. L'association sera présente au prochain salon de l'Immobilier de Toulouse du 25 au 28 septembre 2003 au Parc des Exposition. **Contact :** Fronton d'Architectes - Association loi 1901 50 boulevard des Pyrénées, 31130 Fonsgrives. Tél : 05 61 24 22 35

CONSOMMATEURS DROIT À L'INFORMATION

Un architecte bas-normand vient, en première instance, de gagner un procès contre des clients qui refusaient de lui régler des honoraires mais le tribunal n'a alloué à l'architecte ni dommages et intérêts, ni indemnités au titre des frais de procédure au motif qu'il avait manqué à son devoir de professionnel en n'informant pas préalablement son client du montant prévisible des honoraires. Dès lors, il n'est pas inutile de rappeler que l'information du client passe pour partie, et pour partie seulement, par une information générale indispensable et cependant facile à mettre en place.

Relations entre l'architecte et un autre professionnel

Les professionnels libéraux n'ont pas l'obligation d'établir des conditions générales de vente ni de communiquer à leurs clients professionnels des barèmes de prix, cela au motif que leurs prestations ne sont pas susceptibles, par nature, de faire l'objet de barèmes ou de conditions générales (note DGCRF 1005 du 13 décembre 1993).

Relations entre l'architecte et un particulier

Les textes applicables à ces relations sont les articles L.111-1 et suivants du Code de la Consommation. Ils posent les principes généraux de l'information des consommateurs et sont complétés par un arrêté du 3 décembre 1987 qui fixe les modalités de cette information.

Cet arrêté pose le principe de l'obligation d'informer le consommateur sur le prix de la prestation préalablement à toute signature de contrat.

Mais fort heureusement, une circulaire du 19 juillet 1988, prise pour l'application de l'arrêté précité, a abordé le cas particulier des professions libérales et les a dispensées de l'obligation d'information sur les prix tout en rappelant que les consommateurs doivent pouvoir s'informer auprès du prestataire, avant son intervention, du coût estimatif de celui-ci, afin de se mettre à l'abri d'éventuelles surprises.

Et la circulaire de conseiller aux professionnels libéraux d'adopter les modalités d'information suivantes :

« la mesure la plus appropriée consisterait donc, pour chaque professionnel ou entité libérale, à afficher dans leur salle d'attente un document, sur lequel il est précisé que toute personne faisant appel aux conseils ou à l'assistance d'un professionnel libéral est en droit d'obtenir préalablement communication de ses conditions d'intervention et notamment une estimation du prix à payer ».

En s'appuyant sur ce texte, il vous est proposé le texte d'une affichette que chaque architecte pourrait apposer dans son agence.

Information des consommateurs

M.....
Architecte DPLG

Informe son aimable clientèle que ses honoraires sont :

- _ Soumis à la règle de la libre concurrence, et donc fixés librement entre l'architecte et son client
- _ Fonction de la mission qui lui est confiée
- _ A la charge exclusive du client
- _ Clairement déterminés dans un contrat

Note du CROA Basse-Normandie

FORMATION

ACTUALISATION DES FORMATIONS DES COORDONNATEURS SPS

Pour conserver le bénéfice de votre attestation de compétence de plus de 5 ans jusqu'en juin 2004, vous devez vous inscrire, dès maintenant, à une formation d'actualisation auprès d'un organisme de formation agréé (art. R 238-36-2 art. 11).

Stage d'actualisation de la formation de niveau 1 : 5 jours

Session 11 : 23 & 24 octobre 2003 et 5, 6 & 7 novembre 2003

Session 12 : 11 & 12 mars 2004 et 24, 25 & 26 mars 2004

Stage d'actualisation de la formation de niveau 2 : 5 jours

Session 21 : 12 & 13 février 2004 et 25, 26 & 27 février 2004

Session 22 : 8 & 9 avril 2004 et 21, 22 & 23 avril 2004

Montant de la formation : 1 100 € net de taxes

Organisme des formations : MC Formation à Blagnac

MC Formation est partenaire du Pôle Régional Midi-Pyrénées de compétences en Formation Continue. Ces formations s'intègrent dans le cadre de la formation professionnelle

Renseignements - Inscriptions :

MC Formation : 3 rue des Charrons, 31700 Blagnac.

tél : 05 61 15 79 93 - fax : 05 61 15 79 92

site : www.mcformation.com - e-mail : mc.formation@wanadoo.fr

VIE DES SYNDICATS

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SA 31

LE 4 JUILLET 2003 CHEZ WEBER & BROUTIN

Étaient présents : Ambite-Cousy Isabelle, de Lagausie Véronique, Pamiès-Lacuve Hélène, Segonzat Catherine, Raluy Alexandra, Teychené Hervé, Vézard Anne, Weissmuller Pierre.

_visite instructive de l'usine de Weber & Broutin, présentation des processus de fabrication, de vérification et de qualité, de retours d'expériences... présentation des nouveaux produits et du dernier catalogue : disponible sur demande auprès de Didier Imbert 06 80 34 95 77.

_ puis, suivant l'ordre du jour, adoption à l'unanimité : (documents disponibles sur demande au bureau)

_du rapport moral et du bilan des actions 2002/2003 présentés par la présidente,

_du rapport financier et du budget prévisionnel présentés par le trésorier,

_de la proposition d'une cotisation de base à hauteur de 75€, votée ce jour pour les années 2003 et 2004 : les appels pourront ainsi se faire désormais au 1^{er} janvier, quelle que soit la date de l'assemblée générale annuelle.

Les forces de notre syndicat :

Une bonne représentation dans le « monde libéral » de par son active participation :

_à l'USAAMP, regroupement régional de nos syndicats d'architectes offrant la possibilité d'actions et de soutiens croisés,

_à l'UNSAFA, regroupement national de nos syndicats d'architectes : réflexions et travail sur les grands thèmes d'actualité, actions auprès des ministères et au niveau européen, offres de services divers (outils m'pro, batibox, services juridiques et autres, informations diverses, club prescrire en partenariat avec les industriels, ...via la carte service proposée à tous les architectes, syndiqués ou non, formations via le GEPA)... mais allez donc faire un tour sur unsa.com ! ou venez nous rejoindre lors du prochain congrès annuel qui se tiendra les 2/3/4 octobre à Nantes pour de riches journées d'échanges et de convivialité...

_à l'UNAPL, regroupement régional (mais aussi départemental et national) des syndicats de professions libérales. Agissant au service de nos structures, l'Unapl a créé les ARAPL (centre de gestion), le FIF et le FAFPL (pour l'aide à la formation), les ORIFFPL (au service des jeunes ou futurs libéraux), puis cette année : les GEPL (permettre en se regroupant d'accéder à des créations d'emplois à temps très partiels)... Elle a permis aux femmes une « moins pire » couverture maternité, travaille en faveur d'une taxe professionnelle plus juste, à l'égalité des chances hommes & femmes... de tous ces sujets qui méritent d'être abordés !

Des actions diversifiées :

Réunions d'informations et de débats via le club prescrire (NRT, matériaux d'hier et d'aujourd'hui, contrats et contentieux...)

_présence aux salons de l'immobilier : informer le public du service rendu par notre profession

_accueil des lycéens avec l'Unapl, rencontre des étudiants à l'Ecole d'Architecture

_rencontres et échanges avec les ergonomes, les géomètres...

_travail de concert avec le CROAMP sur les évolutions de la MOP & co, sur les dérives administratives en matière de permis de construire...

_contacts ciblés et efficaces avec nos partenaires industriels

_soutien aux jeunes confrères,

_en projet, un bilan des architectes sur la reconstruction AZF à Toulouse...

mais aussi et surtout, des moments d'échanges privilégiés autour de nos réalités quotidiennes !

Sa faiblesse : un cruel manque d'adhérents qui nuit

_à notre représentativité en Haute-Garonne

_au nombre et à la diversité de nos actions

_à notre communication, trop lourde à mettre en place par le peu d'actifs déjà très impliqués (un surdoué d'internet serait le bienvenu !!!)

Sans prétendre atteindre le taux de 80% des syndiqués de nos départements voisins, nous aurions tous et toutes à gagner à être bien plus nombreux en Haute-Garonne car, l'union fait la force, et la diversité, la richesse. Alors, Chers Confrères, Chères Consœurs, si comme nous, vous êtes persuadés que nos activités ont tout à gagner de nos échanges, n'hésitez pas à nous rejoindre très vite ! Parce que nous sommes tous responsables de ce qu'est notre métier et de ce qu'il deviendra...

Vous en remerciant.

Anne vézard

Rappel de la composition du bureau :

Anne Vézard, présidente. 8 rue de la Mairie, 31190 Mauvaisin - tél. 05 61 81 51 59

fax. 05 34 66 49 33 - a.vezard.architecte@wanadoo.fr

Hervé Teychené, trésorier. 960 route de Toulouse, 31620 Cépet - tél. 05 61 09 54 65

fax. 05 61 35 83 33

Alexandra Raluy, secrétaire. 22 rue Labruyère, 31300 Toulouse - tél/fax. 05 61 42 26 78

Prochaine manifestation : « l'architecture interpelle nos sens... » avec le Club Prescrire au Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville, le 25/09/03 à 18h00.

L'ORDRE DES ARCHITECTES : POURQUOI ? COMMENT ?

par Bernard de Froment, conseiller d'Etat, conseiller juridique auprès du Conseil National

1 Un peu d'Histoire :

La fin de l'ancien régime :

Je ne parlerai ni de l'antiquité, ni du moyen-âge, me contentant de faire remonter cette étude historique succincte à la deuxième moitié du XVII^e siècle : S'il existe bien à cette époque des architectes, ils constituent un tout petit corps, essentiellement composé de quelques grands architectes travaillant pour le Roi ou la noblesse. On ne faisait pas appel à eux pour la construction commune, mais aux « maîtres maçons », métier juré traditionnel. Les architectes étaient regroupés autour de l'Académie d'architecture fondée en 1671 et à qui avait été assigné le triple objectif suivant :

- _conseiller la surintendance des bâtiments du Roi ;
- _dispenser une formation de qualité ;
- _contrôler le titre et le métier d'architecte.

La période révolutionnaire :

Tout de suite suspectes aux révolutionnaires, les Académies étaient menacées aussi bien parce qu'elles apparaissaient s'opposer au progrès et à l'égalité qu'en raison du rôle politique qu'elles pouvaient jouer. Un rapport de l'abbé Grégoire et un discours de David, adversaire déterminé de l'Académie des Beaux-Arts et de celle d'Architecture, sonnèrent leur glas. Avec leur suppression par un vote de la Convention du 8 août 1793, disparut le corps des architectes des Bâtiments du Roi. Sur la base de la législation nouvelle hostile aux corporations et aux organisations professionnelles (loi Le Chapelier de 1791, décret d'Allarde), chacun pouvait désormais se charger de n'importe quelle construction et s'installer entrepreneur, maître maçon... ou s'improviser architecte.

Le XIX^e siècle ou plutôt la période 1800-1870 :

Sous le Premier Empire, les architectes ne devaient voir qu'un faible progrès dans la situation de leur profession. En 1806, Napoléon crée l'école des Beaux-Arts qui sera également chargée de former des architectes. Mais il ne s'agit, alors, en aucun cas, de créer un titre protégé et encore moins un monopole professionnel, à la différence des avocats qui, dès 1810 se virent dotés d'un Ordre professionnel.

Une « Société centrale des architectes » fut créée en 1840 par Labrousse et en 1867 institué, un diplôme délivré par l'école des Beaux-arts, dont il ne faut pas exagérer la portée puisqu'il ne conférait aucun droit, encore moins un monopole... Cependant, les choses progressaient, puisqu'en 1877, devait se constituer la SADG, c'est-à-dire la Société des architectes diplômés par le gouvernement, qui regroupait les seuls titulaires du diplôme des Beaux-Arts.

La III^e République :

La loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels marque une nouvelle étape dans la satisfaction des revendications des professions libérales, même si, dans un premier temps, ce droit de constituer des syndicats n'avait été reconnu qu'aux pharmaciens, au motif que ceux-ci, bien qu'exerçant une profession soumise à réglementation et à justification d'études, étaient des commerçants. C'est, cependant, la « grande loi » du 1er juillet 1901 sur les associations qui, en attente de la refonte de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels permit aux architectes, comme aux autres professions libérales, de se regrouper. D'autant que le décret du 16 août 1901, pris pour l'application de la loi, autorisait la constitution d'unions d'associations permettant aux différentes associations locales de se fédérer à l'échelon national. La dernière étape de ce processus syndical est franchie en 1920 avec le vote de la loi du 12 mars 1920 qui, accordant

aux professions libérales la possibilité de former des syndicats, mit fin à près de quarante années de marche vers la constitution de syndicats professionnels. Sur la base de ce texte, les architectes diplômés de l'école des Beaux-Arts transformèrent en 1925 la SADG en « Syndicat des architectes diplômés par le gouvernement ».

Syndicat, et non pas Ordre, mais à l'époque il était difficile à travers les revendications des professionnels libéraux de distinguer les aspirations syndicales de défense corporatistes de la profession, de celles plus ordinales de défense de l'intérêt public s'attachant à l'organisation de cette même profession. C'est ainsi que la demande de reconnaissance syndicale des architectes coexistait avec la demande que la profession se vît réserver aux seuls architectes diplômés et doter d'un code de déontologie. Ce code des devoirs professionnels a vu le jour pour les architectes en 1895. Connu sous le nom de Code Guadet, il est l'œuvre de la Société centrale des architectes qui tentera de l'imposer de façon générale.

La question du diplôme a mis, quant à elle, beaucoup de temps à se régler. Le diplôme délivré par l'école des Beaux-Arts, depuis 1867, n'était, en effet, pas le seul et il coexistait avec beaucoup d'autres, comme celui de l'école supérieure des arts décoratifs. La situation évolue en 1919 avec l'établissement de listes d'architectes agréés pour mettre en œuvre la reconstruction dans les régions libérées (loi du 17 avril 1919 et une circulaire du 22 décembre 1919 reprise dans un décret du 9 octobre 1920).

Mais cette législation se heurta à de nombreuses critiques, notamment de la part de la Fédération des Sociétés d'architectes qui fit, en 1924, une déclaration dans laquelle elle estimait que des institutions ordinales auraient évité une telle solution. Dès lors, l'idée d'un Ordre professionnel, et l'on est encore loin du régime de Vichy, fait son chemin...

Sur ce chemin, figure le délit d'usurpation de titre introduit à l'article 259 du code pénal par la loi du 26 mars 1924, même s'il ne s'est agi que d'un premier pas, ce texte n'ayant, en réalité pas permis d'écarter véritablement de la profession d'architecte les indésirables. Puis, d'autres étapes sont franchies avec l'inscription en 1926, au programme des travaux du 50^e congrès des architectes, d'une réflexion sur la création d'un Ordre et sur le Code des devoirs professionnels, ainsi que par le dépôt de différentes propositions de loi : proposition de loi Antoine en 1927, sur la réglementation du titre d'architecte, proposition Brandon en 1933 (Raoul Brandon, architecte connu, était député de la Seine), réservant le titre d'architecte aux seuls diplômés et imposant que les constructions comportant une autorisation de bâtir (en application de la loi de 1924 instituant cette autorisation) soient exécutées sous la surveillance d'un architecte.

C'est ainsi que les demandes émanant tant de la profession que des parlementaires ont conduit le gouvernement issu du front populaire à déposer le 17 mars 1938 un projet de loi réglementant la profession d'architecte, qui ne put venir en discussion devant les chambres avant que la guerre n'éclate.

Le Régime de Vichy :

La profession d'architecte est la seconde, après les médecins, à avoir fait l'objet, par le gouvernement de Vichy, de la création d'un Ordre professionnel.

La loi du 31 décembre 1940, restée, pour l'essentiel, en application, par voie de validation, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de 1977, crée l'Ordre des architectes, l'organise sur une base à la fois nationale et régionale, en même temps qu'elle réglemente le titre et la profession. Elle ne va pas,

cependant, jusqu'à imposer le recours à l'architecte pour tous les travaux immobiliers.

Cette loi, bien entendu, dissout les syndicats en transférant leurs biens à l'Ordre, dissolution sur laquelle le gouvernement de la Libération reviendra par une ordonnance du 18 octobre 1945. Elle réserve, par ailleurs, la profession aux français, sans qu'elle fasse la distinction, à la différence d'autres métiers, au mode d'acquisition de la nationalité.

L'après-guerre et la loi de 1977 :

La loi du 3 janvier 1977 portant réforme de l'architecture abroge à terme la loi du 31 décembre 1940, en ce qui concerne les conseils de l'Ordre et leur fonctionnement. Elle fixe le nouveau statut de la profession.

Il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots sur la genèse de la loi de 1977 :

Un premier projet de loi était venu en discussion au Parlement en 1973 et il avait même été voté, mais il s'était heurté à une forte opposition de la profession.

Le texte de la loi du 3 janvier 1977, assez semblable à celui qui avait été adopté sous le septennat interrompu de Georges Pompidou, présente, malgré tout, deux différences importantes par rapport au texte de 1973 : l'une, concernant l'exercice en société est plus libérale ; l'autre, relative au salariat, est au contraire plus restrictive, pour tenir compte de l'opposition des architectes à la disposition du précédent projet qui permettait l'exercice de la profession « en qualité de salarié d'une personne privée, ou d'une société ou d'un groupement privé », c'est-à-dire sans aucune limitation quant à la qualité de l'employeur, celui-ci pouvant être aussi bien un architecte qu'un promoteur ou un entrepreneur.

La loi de 1977 a été complétée par le décret du 28 décembre 1977, sur l'organisation de la profession d'architecte, qui précise le statut de l'Ordre et les règles de discipline, ainsi que par deux décrets du 20 mars 1980, l'un portant code des devoirs professionnels des architectes, l'autre relatif au « Titre d'architecte ».

La loi du 29 décembre 1981 a supprimé le caractère obligatoire de la consultation des CAUE (conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

La loi du 12 juillet 1985, dite loi MOP, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, si malmenée dans les projets actuels du gouvernement, a apporté quelques retouches à la loi de 1977, mais le projet de réforme du statut juridique de la profession est abandonné.

L'effet le plus important de la réforme de 1977 est le monopole désormais reconnu aux architectes et agréés en architecture pour déposer les demandes de permis de construire et établir des modèles-types. Ce monopole est, toutefois largement théorique, comme on le sait, du fait en particulier de l'existence du seuil de 170 m² de surface hors œuvre nette à partir duquel le recours à l'architecte devient réellement obligatoire. Ainsi, les architectes n'interviennent-ils que sur un tiers du bâti (neuf et réhabilitation confondus), cette part se limitant à 12 % de la construction des maisons individuelles. Une des raisons pour lesquelles la profession est si attachée à ce qu'une nouvelle réforme intervienne rapidement est, précisément liée à l'élargissement souhaité du monopole.

suite page 6

2 Les caractéristiques d'un Ordre :

Est-ce une question de terminologie qui fleure le corporatisme et l'ordre moral, ou d'origine historique inavouable, les "lois" de 1940 n'ayant pas bonne presse ?... mais les Ordres professionnels ont bien failli, il y a quelques années, c'était au début des années 80, être supprimés.

Aujourd'hui, plus personne n'en parle et, ayant à répondre à la question de savoir s'il faut maintenir l'Ordre des Architectes, M. Malvy, après avoir décrit la faiblesse de votre Ordre conclut :

" Nous ne suggérons pas cette solution qui, portant en germe l'idée d'un service public de l'Architecture, paraît incompatible avec l'exercice libéral de l'architecte qui suppose une autonomie suffisante de la profession que ne pourrait pas même garantir la technique de l'établissement public.

L'hypothèse, toute libérale, de suppression pure et simple du service public de l'organisation de la profession d'architecte implique nécessairement de renoncer à l'idée de confier l'architecture à une profession réglementée.

Cet abandon ne saurait être envisagé en tant qu'il porterait, selon nous, un coup fatal à une profession dont le législateur a entendu défendre l'utilité sociale évidente. Le libéralisme de cette solution n'est, d'autre part, qu'apparent dès lors que l'Etat se retrouverait le seul garant de l'intérêt public qui constitue l'architecture ; ce qui impliquerait un renforcement des moyens en la matière incompatible avec les capacités financières des différentes collectivités publiques impliquées. Le caractère inopportun ou peu réaliste de ces deux hypothèses nous fait recommander de ne pas remettre en cause le choix de confier la gestion du service public de l'organisation de la profession d'architecte à une institution corporative placée sous la tutelle de l'Etat, seul comptable de l'intérêt public que représente l'architecture."

La pérennité des ordres professionnels, et en particulier celle de l'Ordre des architectes, n'étant plus contestée, il convient de préciser ce qui caractérise un ordre professionnel par rapport à d'autres formes d'organisation.

Dans une thèse de doctorat de droit public très intéressante qu'il a soutenue en 1987 à Strasbourg, et dont je me suis largement servi dans l'historique rapide que je vous ai dressé, M. Michel Lascombes définissait ainsi ces organisations : « Les ordres professionnels apparaissent...comme l'organisation

imposée par l'Etat aux professions monopolistiques qui supposent une qualification intellectuelle de haut niveau, une activité qui peut être exercée librement, sans pour autant nécessiter l'acquisition d'un office ».

Cette première définition permet de répondre à la question de savoir pourquoi certaines professions sont dotées d'un ordre (outre les architectes, les avocats, avocats aux conseils, les chirurgiens-dentistes, les experts-comptables et comptables agréés, les géomètres-experts, les médecins, les pharmaciens, les sages-femmes et les vétérinaires) et d'autres pas.

Si au lieu de ce point de vue ontologique, on adopte celui du juriste et que l'on cherche à caractériser les ordres par rapport à d'autres formes d'organisation des professions ou du service public, on retiendra cette seconde définition : « **Ce sont des organismes corporatifs, dotés de prérogatives de puissance publique, et néanmoins aménagés selon les règles du droit privé** ».

Ces caractéristiques ont pour base une décision de principe du Conseil d'Etat, rendue en Assemblée, c'est-à-dire par la plus haute formation contentieuse du Conseil, le 2 avril 1943. C'est le fameux arrêt BOUGUEN, qui bien qu'il concernât au départ le seul Ordre des Médecins a trouvé à s'appliquer à l'ensemble des ordres professionnels. Les "considérants" de principe de cette décision sont les suivants :

a) «...le législateur a entendu faire de l'organisation et du contrôle de l'exercice de la profession médicale un service public... »,

b) « si le conseil supérieur de l'ordre des médecins ne constitue pas un établissement public, il concourt au fonctionnement dudit service ».

S'il n'existe pas de statut général des ordres professionnels nationaux, on peut citer différentes caractéristiques communes à l'ensemble des ordres professionnels :

« L'Ordre ne peut être habilité à exercer un contrôle que sur les personnes qui relèvent de son autorité » : C.E. 2 mai 1959, CANONNE.

Cela ne signifie pas, toutefois, que l'Ordre n'ait pas compétence pour discipliner les rapports entre ses ressortissants et les clients de ceux-ci, dès lors que l'intérêt de la profession est en jeu.

Ainsi le Conseil de l'Ordre est compétent pour solliciter le respect par des tiers, et particulièrement par les services chargés

de la rédaction de l'annuaire téléphonique, des dispositions législatives ou réglementaires concernant les titres (C.E. 24 juin 1961, DUCHET, arrêt naturellement rendu du temps où l'annuaire était établi par l'administration des PTT)

Les ordres exercent leurs compétences dans l'intérêt de l'ensemble de leurs membres :

Outre des prérogatives concernant l'inscription au Tableau et le contrôle disciplinaire, ils peuvent intervenir pour : autoriser le remplacement d'un confrère, contrôler les ouvertures de cabinets secondaires, obtenir communication des contrats, procéder à des radiations non disciplinaires.

Un ordre professionnel est recevable à agir en annulation d'actes réglementaires touchant aux domaines entrant dans sa compétence, notamment l'exercice de la profession. En revanche, le caractère représentatif des ordres professionnels ne permet pas à ceux-ci de demander réparation d'un délit tel que celui de diffamation, dont la poursuite est réservée aux personnes physiques ou morales qui en sont directement victimes (Cass. Crim. 9 février 195). Au plan civil, un Ordre peut agir devant les tribunaux judiciaires pour défendre les intérêts privés de ses membres et pour obtenir la réparation de l'atteinte portée à ces intérêts.

Schématiquement, on peut présenter ainsi la répartition des compétences entre ce qui relève du droit privé et du droit public :

Droit privé : le personnel ; le patrimoine ; la perception des cotisations ; la comptabilité.

Droit public : la fixation des cotisations, lesquelles, cependant, ne sont ni des impositions ni des redevances pour service rendu ; les élections ; l'inscription au tableau ; la discipline professionnelle, en bref tout ce qui résulte des prérogatives de puissance publique.

Les ordres professionnels ayant la personnalité civile, les condamnations résultant, par exemple, de l'inscription au Tableau ne peuvent être mises à la charge de l'Etat.

Conséquence des missions de service public qu'ils exercent au plan national, les Ordres professionnels sont tous placés sous la tutelle de l'Etat, Etat dont le joug est plus ou moins contraignant d'un Ordre à l'autre, l'Ordre des Architectes apparaissant de l'avis général comme étant l'un des moins émancipés.

Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement (10 numéros/an)

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

e-mail :

Professionnels 20 €

Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) 10 €

(Le règlement de l'abonnement est à effectuer par chèque et à retourner à :
Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 11, boulevard des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4)

PLAN LIBRE

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées
Mensuel

A l'initiative de la Maison de l'Architecture
Avec le soutien du Conseil Régional

Société d'édition : Première Réponse
272, Route de Launaguet
31200 Toulouse

Tél : 05 34 40 60 32
Fax : 05 34 40 69 31

Dépôt légal à parution
Registre du commerce : RCSB 414 832 089
N° commission paritaire : 1204 T 82517

Gérant - directeur de la publication : André Gérôme Gallego
Directeur de l'information : Joseph Almudever
Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig
Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier

Comité de rédaction : Alain Bayle, Nathalie Bruyère, Joëlle Cumin, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Tiné, Philippe Vigneu.

Ont participé à ce numéro : Michel Métayer, Gérard Ringon, Pierre-Edouard Verret.

Informations Cahier de l'Ordre : Huguette Sié
Coordination : Aurélie Bayol.

Graphisme : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras.
Impression : SRI

Pour écrire dans Plan Libre :
contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées
11, boulevard des Récollets
31078 Toulouse Cedex 4

Tél : 05 61 53 19 89
Fax : 05 34 31 26 69
e-mail : ma-mp@wanadoo.fr

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.



PORTO



À PORTO (photos 10 à 13)

10 Maison des Arts, architecte : Eduardo Souto de Moura
Située dans le parc d'une ancienne maison particulière transformée en maison des Arts, ce projet de lieu d'exposition et de conférence reprend les éléments caractéristiques de l'architecture de Souto de Moura. Une enveloppe minimale de pierre semble s'ouvrir pour faire entrer la lumière naturelle, tout en laissant apparaître ainsi sa structure de béton. A l'intérieur, les divisions spatiales ont été réduites à de simples plans. Eduardo Souto de Moura par son style minimaliste qui n'est pas sans rappeler le travail de Le Corbusier à la villa Mandrot, est une grande source d'inspiration pour l'architecture contemporaine.

11-12 Fondation Serralves, architecte : Alvaro Siza
Plus que dans tout autre projet, on arrive à relier l'architecture de Siza et celle de Alvar Aalto. Angles saillants, décalage de murs par rapport à la trame pour souligner une entrée, la fluidité de l'espace ponctuée de baies étonnantes mais toujours justes au regard de leur usage, la délicatesse de la conception du détail (malheureusement souvent mal réalisé) sont autant d'exemples permettant de relier leur approche de l'architecture, faite de raison et de liberté...

13 Vue panoramique de la ville
Certaines vues sont des promesses de retour. Porto est une ville qui vous en offre parmi les plus émouvantes...

TOMAR, TRUJILLO...



Je ne résiste pas à la tentation de vous montrer quelques vieilles pierres...

14 Monastère des Hiéronimites (Lisbonne) -15 Théâtre antique de Merida -16-17 Couvent du Christ de Tomar* -18 Ville de Trujillo
*Il est parfois surprenant, ou aberrant, de trouver un cloître très classique dans un édifice où tous les éléments et toutes les époques semblent se conformer à la logique expansive du lieu. Ce cloître au sein du monastère de Tomar fait figure d'apparition. Serliennes, colonnes, angles traités en creux sont là pour affirmer la somptueuse composition maniériste. Seuls sur deux angles diagonalement opposés, un escalier inscrit dans une baie vient donner une certaine légèreté à l'ensemble.



CARNETS DE VOYAGE D'UN ARCHITECTE

ZARAGOZA



25

HUESCA



26

À HUESCA

25 Deputacion de Huesca, extension

Derrière le bâtiment ancien de la deputacion de Huesca situé sur la place de la cathédrale nous avons trouvé cette extension intéressante, un premier exemple de qualité de l'architecture contemporaine espagnole : qualité des matériaux et de leur mise en œuvre (pierre calpinée élégamment, larges baies se retournant sur l'angle, bardage de cuivre patiné...), qualité de la composition et harmonie avec l'existant.



27



28



29

TOULOUSE

HUESCA

ZARAGOZA

À MERIDA (photos 19 à 24)

18 Office régional de la Junta de Extremadura, Baldeweg.

Construire sur des fouilles archéologiques ne semble pas poser de problèmes en Espagne...

19 à 23 Musée Archéologique, Moneo

Traitement exemplaire de la brique (je dis bien brique, pleine, et pas plaquette), à faire pâlir de jalousie et de nostalgie tous les architectes toulousains. Arcs, plates-bandes, murs massifs se déclinent en harmonie avec la lumière naturelle, directe ou réfléchi, les possibilités et la simplicité de la brique. Ici, l'architecte a brillamment montré que sensible et rationnel peuvent se compléter et s'enrichir...

À ZARAGOZA (photos 26 à 29)

25 à 28 Gare de Zaragoza, architecte : Carlos Ferrater

La façade extérieure, traitée de manière assez minimaliste, et l'émergence des structures métalliques marquent la monumentalité du lieu sans pour autant révéler l'activité intérieure.

Dedans, nous nous trouvons en présence d'une expression contemporaine de la Halle de gare. Le plafond, malgré son caractère homogène, en grande partie dû au motif triangulaire, libère l'intérieur de l'expression de la structure. C'est dans l'alternance des triangles pleins et les vides, ombres et lumières, que se résout le problème du toit, de l'éclairage naturel, des fluides et de la couverture.

Mais, afin de ne pas rendre ennuyeuse l'uniformité du couvert, Ferrater a composé les locaux administratifs, les bureaux locatifs et le musée du chemin de fer comme une façade aléatoire, animant ainsi l'intérieur du bâtiment. Le décalage des quais accompagne la dynamique de l'ensemble. A voir...



22



23



24

MERIDA



CONCOURS



5



2



1



3



6



4

Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
Ref.	Construction d'une demi-pension au Collège Pierre Bayle à Pamiers (09)	Conseil Général 09		Eugène Louis/ Yvan Ferréol/ Beibi/ Efc
Ref.	Construction d'une demi-pension au Collège JP. Rambaud à Pamiers (09)	Conseil Général 09		A + Architecture (30)/ Olivier Sanchez/ Beibi/ Efc
Esq.	Reconstruction de la demi-pension et restructuration partielle du Collège Romain Rolland à Saint-Jean (31)	Conseil Général 31	1 Eurl Arua - J. Paul Ribes/ Betem 2 Mourad Benmansour/ Jezabel Martinez/ Serige 3 Marc Laurens/ Pierre-Guy Loustau/ Ingérop Sud-Ouest	Mourad Benmansour/ Jezabel Martinez/ Serige
Esq.	Construction de la Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes "Gaubert", 30 rue Sainte-Lucie, à Toulouse (31)	GCAS Toulouse	1 Vincent Defos du Rau/ Scp Vigneu & Zilio/ Ingerop Sud-Ouest 2 Selarl BCP Architectes/ Eccta 3 Sarl Azéma Architectes/ Sarl Alliage/ Projetud	Vincent Defos du Rau/ Scp Vigneu & Zilio/ Ingerop Sud-Ouest
Esq.	Construction de bâtiments à la Zac de Borderouge (Parc de la Maourine) 31re rue de l'Allier et rue Pailleron à Toulouse (31)	Mairie de Toulouse	1 Sarl Sagnes-Pettes/ Befs/ Tisseyre (acousticien) 2 Joseph Colzani/ GT Ingénierie/ Gamba (acousticien) 3 Sarl 360°/ Beterem 4 Sarl SDB Architecture/ CSP - Technisphère/ Bateco/ Gamba (acousticien)	Sarl 360°/ Beterem
Esq.	Construction d'un bâtiment neuf abritant l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur le site du Centre Hospitalier de Gérard Marchant à Toulouse (31)	Centre Hospitalier Gérard Marchant	1 Bernard Paintandre/ Beterem 2 Alain Bayle/ Valérie Noailles/ François Arcangéli/ Ingenierie Studio 3 Sarl Filiatre - Mansour/ Otce	Sarl Filiatre - Mansour/ Otce
Esq.	Construction d'un Centre de Restauration Municipale à Colomiers (31)	Mairie de Colomiers	1 LCR Architecture/ Math Ingénierie/ Bernadberoy Bet 2 Alain Bayle/ Valérie Noailles/ François Arcangéli/ Ingenierie Studio 3 Sarl Puig - Pujol architectures/ Ingenierie Studio/ Fco	Sarl Arte/ Ephta/ Efc
Ref.	Construction de 40 logements à la Résidence Fontaine Lestang à Toulouse, 2 ^e tranche de travaux (31)	OPAC Toulouse		Francis Diana
Ref.	Réalisation d'un Hôtel d'entreprises sur la zone Activestre situé à Carbone (31)	Communauté de Communes du Volvestre		Jean-Philippe Loupiac/ Nicole Roux-Loupiac/ Ingerop
Ref.	Transfert des archives municipales et création d'une annexe de l'Ecole des Beaux-Arts à Tarbes (65)	Mairie de Tarbes		Atelier Saint-Laurent et Associés/ Betep Setes/ SA DS Acoustique Certification
Ref.	Travaux de retraitement des façades et de mise en conformité du Palais des Sports de Tarbes (65)	Mairie de Tarbes		Joël Descazeaux/ Pei/ Setes
Esq.	Réhabilitation et extension du Collège Bellevue à Albi (81)	Conseil Général 81	1 Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent 2 Daniel Bezès 3 Roselyne Sudre / Christian Astruc	Roselyne Sudre/ Christian Astruc

ERRATUM : une erreur dans les informations parues dans plan libre 14 a été relevée : il fallait lire : Type : ref - Opération : construction d'un groupe scolaire et d'un restaurant scolaire à Odars.
Equipes lauréates : sarl « 11 bis studio Architectes »/ bet tassera



NOTE DE LECTURE

MARC AUGÉ, LE TEMPS EN RUINES,

Galilée, coll. Lignes fictives, 137 pages, 2003.

Dans *Le temps en ruines*, l'anthropologue Marc Augé poursuit et développe son analyse des sociétés contemporaines. Ces sociétés qualifiées par ce qu'il appelle la surmodernité se caractérisent par trois traits : « l'accélération de l'histoire, le rétrécissement de l'espace et l'individualisation ».

Cette réflexion au centre de laquelle se trouve les significations du temps et de l'espace, avait déjà été amorcée il y a plus de dix ans ; M. Augé s'était alors confronté à certains espaces des sociétés modernes qu'il avait qualifiés de non-lieux. « Les non-lieux, ce sont aussi bien les installations nécessaires à la circulation accélérée des personnes et des biens (voies rapides, échangeurs, gares, aéroports) que les moyens de transport eux-mêmes (voitures, trains ou avions).

Mais également les grandes chaînes hôtelières aux chambres interchangeables, les supermarchés ou encore différemment, les camps de transit prolongé où sont parqués les réfugiés de la planète. Le non-lieu est donc tout le contraire d'une demeure, d'une résidence, d'un lieu au sens commun du terme. Seul mais semblable aux autres, l'utilisateur du non-lieu entretient avec celui-ci une relation contractuelle symbolisée par le billet de train ou d'avion, la carte présentée au péage ou même le chariot poussé dans les travées d'une grande surface. Dans ces non-lieux, on ne conquiert son anonymat qu'en fournissant la preuve de son identité – passeport, carte de crédit, chèque ou tout autre permis qui en autorise l'accès ». (citation faite d'après le texte de présentation de l'ouvrage "Non-Lieux", figurant sur la couverture).

L'attention portée à ces lieux si souvent ignorés ou décriés et la volonté de les penser avaient suscité l'intérêt d'architectes qui reprirent cette notion, et qui même dans certains cas confrontèrent leurs réflexions à celle d'Augé, comme par exemple Paul Andreu qui dialogua avec lui dans la revue *Art Press*.

Dans ce dernier ouvrage, M. Augé revient sur cette surmodernité et ses conséquences. Dans un ensemble de 11 chapitres où le lecteur peut circuler librement, la réflexion chemine, s'enroule et se développe tantôt dans l'évocation d'une flânerie à travers Paris, de la recherche des traces du mur à Berlin ou encore d'une visite dans les ruines d'Angkor ou de Tikal, tantôt dans le dialogue avec le cinéaste Wong Kar-wai et des écrivains aussi divers que Gide, Freud et Camus.

Paris et l'observation de ses transformations récentes fournissent une matière remarquable à la réflexion du promeneur quant aux paradoxes qu'entretient notre époque avec le temps. Cette ville qui pendant des siècles a su amalgamer et fondre entre elles les couches d'histoire se réduit maintenant dans certains de ses fragments à « la ville générique », « celle qui ressemble à un aéroport », pour reprendre la formule de Rem Koolhaas. En d'autres parties de la ville, la conservation des façades, la mise en place de décors comme ces fontaines Wallace d'où ne coule plus aucune eau, les mises en scène de quartiers comme le Marais, se réduisent à un spectacle qui est sa propre fin, sans réelle épaisseur historique.

Notre époque qui produit en quantité considérable des décombres issus de multiples destructions volontaires ou non, ne laissera sans doute aucune place à la formation de ruines. A plusieurs reprises, M. Augé s'arrête devant les ruines non pour se réfugier dans une rêverie mélancolique et échapper aux contradictions de son temps, mais parce qu'elles sont une façon

de reprendre contact avec une expérience du temps pur. « Ce qui nous retient dans le spectacle des ruines, même quand l'érudition prétend leur faire dire l'histoire, ou quand l'artifice d'une mise en son et lumière les transforme en spectacle, c'est leur aptitude à faire sentir le temps sans résumer l'histoire ni l'achever dans l'illusion du savoir ou de la beauté, à prendre la forme d'une œuvre d'art, d'un souvenir sans passé. L'histoire à venir ne produira plus de ruines. Elle n'en a pas le temps. Sur les décombres nés des affrontements qu'elle ne manquera pas de susciter, des chantiers néanmoins s'ouvriront, et avec eux, qui sait, une chance de bâtir autre chose, de retrouver le sens du temps, et au-delà peut-être, la conscience de l'histoire ».

L'aplatissement du temps et de l'espace qui caractérisent nos sociétés de la surmodernité est particulièrement perceptible dans la pratique du tourisme. Le tourisme nous met dans un rapport d'immédiateté et de proximité avec l'ensemble de la planète. Mais là encore Augé souligne quelques paradoxes, par exemple en proposant de confronter la carte des déplacements touristiques mondiaux à d'autres cartes, celles des peuples qui ne bougent pas ou peu, ou encore celle des peuples qui bougent pour d'autres raisons, notamment la misère aux multiples formes. L'ouverture à l'autre et sa connaissance que le tourisme favoriserait, ne se réduit souvent qu'au pittoresque et au simulacre qui se révèle particulièrement dans la fabrication d'images, exercice obligé du touriste. « En forçant un peu les choses, on pourrait dire que le monde actuel se partage entre deux types d'espaces : les non-lieux refuges (ceux des camps, des migrations, de la fuite) et les non-lieux de l'image (de l'image qui se substitue à l'imagination par le biais des simulacres et des copies) ».

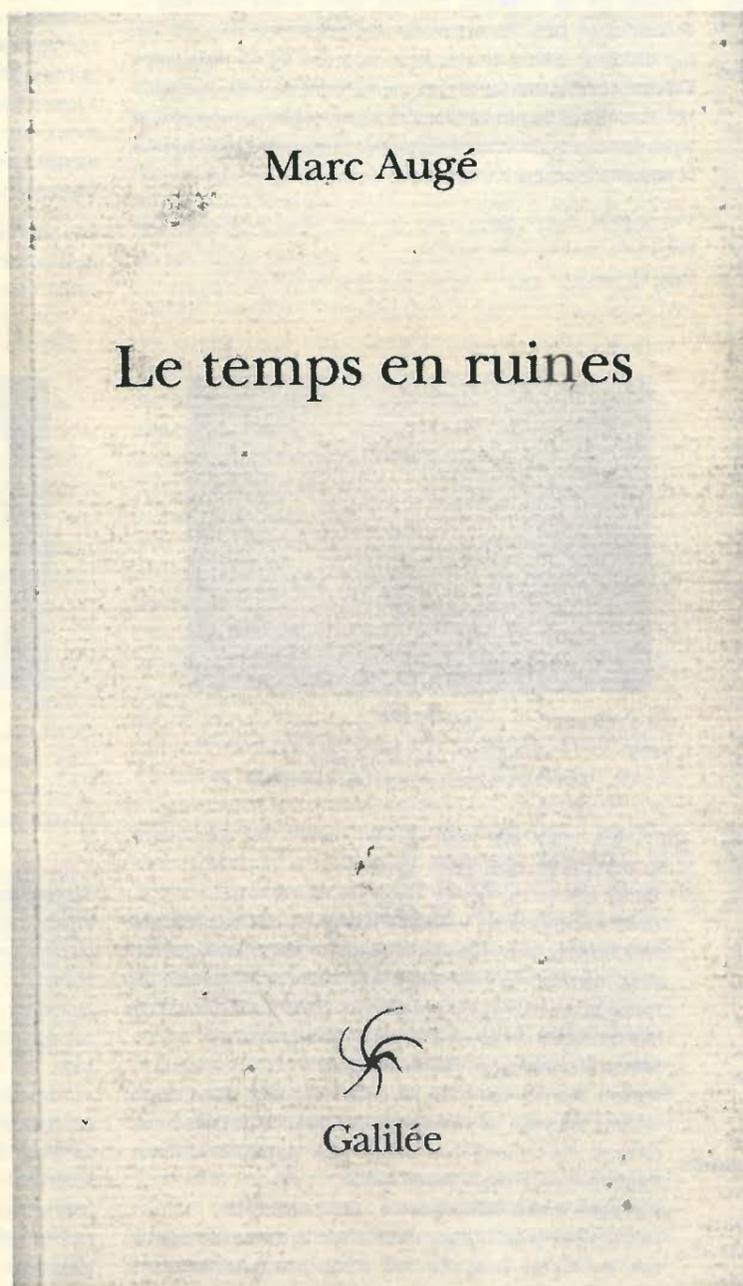
Ces réflexions amènent Augé à revenir sur ce que fut et que reste peut-être encore le voyage dans lequel la rencontre et la découverte de l'autre confrontaient à la construction et la découverte de soi. Les récits de voyage que nous ont laissés écrivains et ethnologues montrent ce lent travail d'élaboration à travers l'écriture, qui déborde largement le temps du voyage lui-même.

Au moment où nombreux sont ceux qui rentrent de vacances et de voyages touristiques, il peut y avoir quelque ironie à proposer cette lecture.

L'écriture d'Augé est étrangère à la dénonciation et au ressentiment. A l'encontre de certaines visions qui situaient le travail de l'anthropologue dans l'ailleurs temporel et spatial, il affirme la volonté d'inscrire sa réflexion dans le monde présent. « Les hommes ont besoin de pouvoir penser leurs relations réciproques. Chacun a besoin de pouvoir penser sa relation aux autres, à quelques autres au moins, et, pour ce faire, d'inscrire cette relation dans une perspective temporelle. Le sens social (la relation) a besoin du sens politique (d'une pensée de l'avenir) pour se développer. Autrement dit, le symbolique (la pensée de la relation) a besoin de la finalité. ».

Gérard Ringon, août 2003

Autre ouvrage de Marc Augé auquel il est fait référence : *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, éd. du Seuil, Librairie du XX^e siècle, 1992.



PRINTEMPS DE SEPTEMBRE

Rendez-vous des images contemporaines. Du 26 septembre au 19 octobre 2003 « Gestes »

Pour cette troisième édition à Toulouse, le Printemps de Septembre réunit quarante-sept artistes internationaux, toutes générations confondues à donner leur vision autour du thème « geste ». Durant trois semaines, ce festival véritablement multiforme, vous donne rendez-vous dans une dizaine de lieux prestigieux sur les deux rives de la Garonne pour découvrir une programmation alliant différentes formes artistiques ; expositions, colloque, performances, chorégraphies, concerts inédits, week-end nocturnes, soirées nomades, mise en lumière de la ville...

EXPOSITIONS

ENSEMBLE CONVENTUEL DES JACOBINS

Montserrat Soto

Les espaces vides, les déserts sont les thèmes privilégiés de l'artiste. La construction visuelle, le leurre, le trompe-l'oeil figurent au nombre des tactiques les plus caractéristiques que nous pouvons découvrir dans ses photographies. C'est pourquoi le festival a proposé à Montserrat Soto d'imaginer une oeuvre pour la salle capitulaire des Jacobins. Un espace chargé d'histoire et vide d'objets qui, sous le regard de l'artiste, se métamorphosera en une expérience totale pour les sens.

A voir également : Gustavo Artigas, Maja Bajevic, Hannah Collins, Jason Karaindros, Jean-Luc Moulène, Andrea Robbins et Max Becher, Veit Stratmann, Liu Wei.

Ensemble conventuel des Jacobins : Place des Jacobins, 31000 Toulouse.

Tél : 05 61 22 21 92. Ouvert tous les jours de 10h00 à 19h00

ESPACE EDF BAZACLE

Kristina Solomoukha. Née en 1971 à Kiev (Ukraine) Vit à Paris

Si l'architecture se situe au coeur de la démarche de Kristina Solomoukha, c'est parce qu'elle constitue un parfait reflet des sociétés qui en construisent ses bases. Des «Maisons-logos», dessins où l'artiste imagine l'architecture de sièges sociaux d'entreprises à l'image même de leur logo, au «Jardin du Copyright», on voit poindre dans le travail de Kristina Solomoukha une critique teintée d'humour des modèles produits par les différents pouvoirs, qu'ils soient politiques ou économiques. Dans l'oeuvre présentée pour cette édition, l'artiste fait dialoguer dessin et maquette dans une même installation. Exécuté directement sur le mur, un entrelacs de voies de circulation automobile sert de contrepoint à une maison lumineuse dont on ne sait si elle constitue l'artefact de la maison d'habitation ou la nouvelle enseigne d'une marque inconnue.

A voir également : Alexander Apostol, Leandro Erlich, Ignasi Lopez, Paul Noble, Zineb Sedira, Mélanie Smith, Juan Urrios, Bertien van Manen

Espace EDF Bazacle : 11 quai Saint-Pierre, 31000 Toulouse. Tél : 05 62 30 16 00

ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h de 14h à 19h, samedi et dimanche de 14h à 19h

ESPACE D'ART MODERNE

ET CONTEMPORAIN LES ABATTOIRS

Aernout Mik. Né en 1962 à Groningue (Pays-Bas). Vit à Amsterdam

Avec le travail d'Aernout Mik, le spectateur circule au milieu d'une architecture enveloppante et d'images hypnotiques. Les personnages de ses installations vidéo semblent se fondre les uns dans les autres, au cours d'actions répétitives et mimétiques, parfois violentes ou lentes. Aucun de leurs gestes ne semble apparemment avoir de conséquences ou de résolutions déterminées. Pour Aernout Mik, les rapports avec l'autre s'établissent à des niveaux complexes qui se situent au-delà du plan purement psychologique. L'interdépendance avec l'espace, avec le temps, avec l'animé et avec l'inanimé confère aux rapports de groupe un caractère quasi inorganique ou biologique.

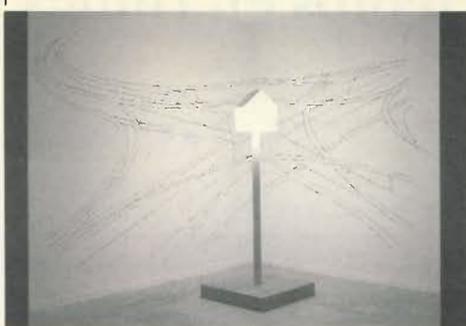
Coproduction Fundació La Caixa, Barcelone.

A voir également : Anne Brégeat, Athanasia Kyriakos, Veit Stratmann

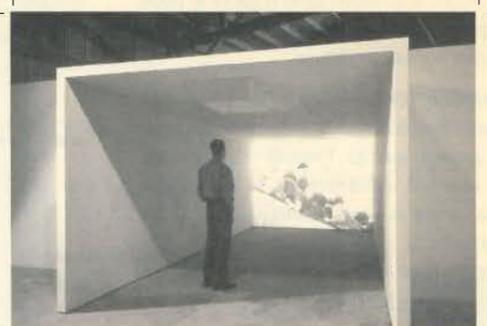
Les abattoirs : 76 Allées Charles de Fitte, 31000 Toulouse. Tél : 05 62 48 58 00. Ouvert du mardi au dimanche de 12h00 à 20h00



Sin título/ Arcos de Ciudad, 2002
Installation photographique comprenant 9 panneaux
Coproduction Banque NSMD-NSMVIÉ



Lusted, 2002
Dessin mural et caisson lumineux en forme de maison (40 x 40 x 50 cm)
Production La Box ENB-A, Bourges.
Courtesy galerie Martine et Thibault de la Châtre, Paris



Organic escalator, 2000
Installation vidéo
Courtesy Carlier I Gebauer, Berlin
And The Project, L.A./N.Y.

AUTRES EXPOSITIONS

Musée du vieux Toulouse : Kutlug Ataman
Goethe Institut internationales : Andrea Robbins et Max Becher
Galerie photographique le Château d'eau : Nikki Lee
Musée de l'histoire de la médecine : Rochelle Costi et Patrick Corillon
ESPACE ECUREUIL : Ignasi Aballi, Renaud Auguste-Dormeuil, Omer Fast, Florence Lazar, Paul Seawright

LES NOCTURNES

Du 26/09/2003 au 4/10/2003, uniquement les Vendredi Samedi.

Les deux premiers week-ends, l'ouverture tardive des expositions, jusqu'à 1h30 du matin offre au visiteur la possibilité de flâner d'un lieu de la manifestation à l'autre dans une atmosphère propice au merveilleux et à une découverte plus ludique des oeuvres.

Danse, performances, soirées DJ...

Laurent Fachard : Parcours nocturnes

Leo Villareal : Intervention d'artiste

Laurent langlois : Mises en perspectives, façade du Capitole

Le Pavillon (laboratoire de création) : Projection géante sur la façade de l'Hôtel Dieu

Transat vidéo : Programmation vidéo - Pont Saint Pierre

Thomas Bart : Sons et lumières

LES SOIRÉES NOMADES

Danse :

Dolap : Chorégraphie : Mustafa Kaplan en collaboration avec Filiz Sizanli. Dans «Dolap» (placard en turc), les corps des deux danseurs se confrontent avec violence et habileté à la masse et au volume d'un frigo, nous offrant une pièce d'une rare puissance, toute en tensions et en équilibre.

Marine : Chorégraphie : Myriam Gournik

Myriam Gourfink compose une danse tendue et d'une lenteur extrême qui exige de l'interprète une maîtrise parfaite de son corps et une concentration absolue. Elle y cherche le mouvement minimal, presque imperceptible.

Aatt enen Tionon : Chorégraphie : Boris Charmatz

Le trio «Aatt enen tionon» invite à lire la danse de haut en bas, de bas en haut. Au sein d'une structure charpentée comme une tour à trois niveaux, chaque corps est l'otage de sa plateforme.

Ciné concert :

L'inconnu, réalisateur Tod Browning

1927, USA, 63 min, noir et blanc

Projection le 26 septembre 21h. Cour de l'école de Beaux Arts.

Le Dernier des hommes, réalisateur Friedrich Wilhelm Murnau
1924, Allemagne, 53 min, noir et blanc. La Cinémathèque de Toulouse.

Les électrons libres, duo toulousain adepte de Richard D. James, Autechre ou encore Panasonic, accompagne ce film aux platines.

Concerts :

Themselves (Doseone & Jel) : Emanation du turbulent collectif Anticon, le duo Themselves, alias Doseone et Jel, pratique un hip-hop sur fond de musique électro à tentation bruitiste et dissonante.

Scanner : Musicien et écrivain anglais, Robin Rimbaud tient son pseudonyme Scanner de sa pratique inhabituelle de piratage de conversations téléphoniques. Ces conversations «volées» font partie des matériaux bruts qu'il utilise dans ses collages de musique électronique.

Le Mouv' Soirée : De la musique, du son, des images... Le Mouv' fait sa Soirée Nomade avec des artistes qui oeuvrent sur tous supports : les artistes du team F. Com qui mixent électro, rock et vidéo, ou les novo-punks de D.F.A. (James Murphy en tête) made in New York City. Objectif : créer des oeuvres audio et vidéo uniques qui seront dévoilées le 4 octobre 2003 sur les berges de la Garonne.

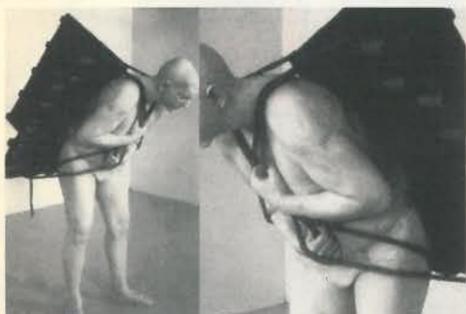
Prefuse 73 : Scott Herren, alias Prefuse 73, musicien d'Atlanta, a privilégié l'éclectisme depuis le début de sa jeune carrière. Un éclectisme que reflète son album de hip-hop instrumental «Vocal Studies + Uprock Narrative», sorti en 2001 chez Warp. Dans cet opus fascinant, cohérent et complexe, il cisèle avec une précision chirurgicale des morceaux à base de mélodies savantes, de scratches et de diverses interférences sonores..

LE PRINTEMPS À L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

EXPOSITIONS :

Adrian Paci

Né en 1969 à Shkodra (Albanie) Vit à Milan



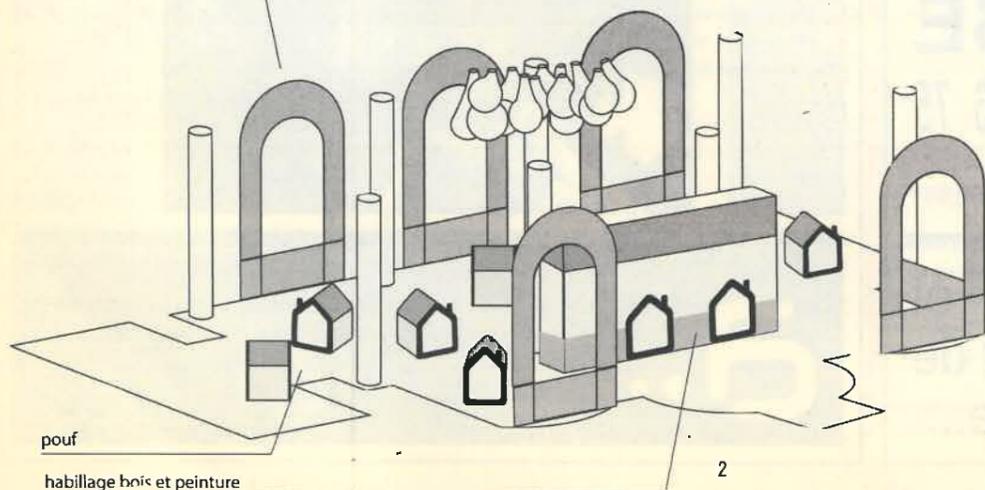
Adrian Paci aborde à travers différents médiums les questions de l'immigration. «Home to go» (2001), Sculpture grande nature représentant l'artiste en train de porter le toit d'une maison sur son dos, reflète les sentiments mêlés qui accompagnent souvent ceux qui se déplacent. La métaphore rassurante de l'homme-escargot, emportant sa maison partout où il va, disparaît au profit d'une image plus inquiétante : le toit placé de façon précaire sur la tranche, comme une paire d'ailes, semble plus sûrement constituer un fardeau. Dans la vidéo «Albanians stories» (1997), il filme de manière simple et spontanée sa fillette Jola en train de raconter une histoire qui ressemble à celle d'un conte de fées. Mais le spectateur s'aperçoit rapidement que le récit n'emprunte pas seulement ses images à celles d'une fable, mais se réfère plus directement à l'actualité : de conteur, l'enfant se transforme en témoin d'une guerre traumatisante. Adrian Paci parvient à travers un récit intime et personnel à rejoindre l'Histoire.

ESPACE CHILL OUT

Conçu par la designer **Matali Crasset**, cet espace constitue un point de rencontre privilégié entre les artistes, les associations et les visiteurs. Véritable lieu de convivialité et d'échanges, il accueille pendant toute la durée du festival des conférences/débats, des présentations de projets artistiques personnels, collectifs, ou associatifs.

Au programme : la participation du BBB – Bond de la Baleine à Bosse, (centre régional d'initiatives pour l'art contemporain, Toulouse), celle d'EDV (événement et diffusions vidéo) ainsi que la projection de vidéos et diaporamas réalisés par Antonella Bussanich, Martine Michard et Joël Fescl, Caroline Pandelé et les étudiants de l'École des beaux arts.

nuage en lycra
filtre coloré bleu



COLLOQUE

Variations du geste

3 et 4 octobre 2003

Les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse sont absorbés dans leurs louanges quand le Christ en majesté fait son apparition. Soudain les archets se lèvent, la musique cesse, les têtes se tournent simultanément. L'un est pris de stupeur, l'autre contracté de frayeur, un troisième transfiguré par l'admiration, un seul joue encore de la viole. Vers cette apparition, corps et esprits se tendent, excédés.

Que voyons-nous dans cet excès ? Un moyen d'expression irréductible à son sens ou sa signification. Loin de subir le poids des ans, les vieillards du tympan de Moissac ont le visage dépourvu de rides. Malgré la sagesse, leur regard est frais, presque ingénu, et c'est dans cette disposition qu'ils découvrent l'apparition. Inscrits dans la pierre, ces gestes comptent pour eux-mêmes. Dans les mouvements enfantins et désordonnés, les vieillards se montrent en train d'être surpris. Il n'y a pas d'abord étonnement, puis communication de celui-ci par un signe. L'étonnement coïncide avec le moyen de son expression.

Cet exemple témoigne de ce que les gestes apparaissent à la faveur d'une discontinuité, voire d'un dysfonctionnement de notre compréhension. C'est alors que la dimension contingente et imprévisible de nos propres moyens d'existence est rendue sensible. C'est donc aussi alors que nous sommes renvoyés à notre capacité d'inventer ces moyens, d'articuler notre rapport à l'extériorité de façon inédite.

Au-delà de toute référence à l'histoire de l'art, le présent colloque s'attachera à interroger le geste en tant qu'il relève d'une telle invention, ce que Giorgio Agamben nomme une « médialité pure » : les moyens, tous nos moyens, hors de toute relation instrumentale à ces moyens, dans un suspens où ceux-ci s'avèrent dépendre de nous et non d'un but extérieur qui leur est fixé. Pris dans ce sens, les gestes ne sont attribuables ni à la psyché, ni au corps, ni aux éléments du monde, mais leur portée vient entre psyché, corps et monde, habiter un passage. Les conjonctions multiples de ces passages font que l'on peut explorer les gestes selon les modalités les plus diverses, artistiques, politiques, philosophiques.

PROGRAMME

Vendredi 3 octobre

9h00 Introduction : Michel Métayer, directeur de l'école des beaux-arts

9h10 Paolo Fabbri : « Montrer du doigt ». Philosophe, sémioticien. Enseigne la sémiotique à la faculté des lettres et de philosophie de l'université de Bologne. Fondateur du centre de sémiotique d'Urbino.

10h00 Ana Samardzija : « Rire bref ». Professeur de philosophie des arts à l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg. Traductrice de Merleau-Ponty en slovène.

10h50 Pause

11h10 Giovanni Careri : « Gestes d'amour et de guerre ». Maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales où il dirige le Centre d'histoire et théorie des arts. Prépare un ouvrage sur les gestes d'amour et de guerre.

14h00 Luis Pérez-Oramas : « Le geste de l'artiste inconnu : l'autocurriculum performatif de Claudio Perna ». Adjoint curator au Musée d'art moderne de New York. Auteur de plusieurs livres, parmi lesquels : Le regard furtif, collection d'essais critiques de l'art latino-américain (1996) La cuisine de Jurassic Park et autres essais visuels (1998). Poète

14h50 Silvana Rabinovich : « A propos d'un certain geste en philosophie ». Docteur en philosophie. Chercheur en éthique de l'Université autonome de l'Etat de Morelos, Mexique.

15h40 Pause

16h00 Antonia Birnbaum : « Beckett, Descartes, Pistoletto : gestes 'en moins' ». Philosophe. A publié : Nietzsche. Les aventures de l'héroïsme (Paris, coll. « critique de la politique », Payot, 2000), Le vertige d'une pensée, Descartes corps et âme (Horlieu, à paraître en octobre 2003)

Samedi 4 octobre

9h00 Stéphane Douailler : « Chercher la vérité avec de grands gestes fous ». Enseigne la philosophie à l'Université de Paris 8. Se consacre actuellement aux philosophes post-socratiques d'Athènes à Rome.

9h50 Karl Schawelka : « Gestes et pensée métaphorique ». Enseigne depuis 1993 l'histoire et la théorie de l'art à la Bauhaus-Universität de Weimar. Spécialiste de la perception et de la couleur.

10h40 Pause

11h00 Olivier Goetz : « Le geste artistique comme "coup de théâtre" ». Docteur ès lettres, mention études théâtrales. Maître de conférences à l'Université de Metz. Prépare actuellement un ouvrage sur Wim Delvoye.

1 Adrian Paci : Home to go, 2001
Sculpture Poussière de marbre, résine, cordes, tuiles et bois
165 x 90 x 120 cm - Courtesy galerie Peter Klichmann, Zürich.

2 Matali Crasset : scénographie de l'exposition

à voir également : Sobhi Al Zobaidi, Ursula Biemann et Angela Sanders, Javier Codesal, Véronique Elléna, El Perro-collectif, Asier Mendizabal et Inaki Garmendia, Guy van Bossche, John Wood et Paul Harrison.

Renseignements : Ecole des beaux-arts, 5 Quai de la Daurade 31000 Toulouse.
tél : 05 61 23 25 49

Printemps de septembre à Toulouse. Rendez-vous des images contemporaines

5 rue de Charonne 75011 Paris
tél : 01 43 38 00 11 - www.printempsdesseptembre.com

Le JOURNAL Toulousain
Un autre accent pour l'information régionale

En vente partout !
0,50€

14 JUILLET - INTERVENTION DE JACQUES CHIRAC
 "LE DIALOGUE DANS LE MOUVEMENT"

de l'ARGENT LIQUIDE
 tout de suite
 en attendant de voir ce qui se passe

Le JOURNAL Toulousain

ENTREPRISES PUBLIQUES
 JAZZ À MONTAUBAN

TRAMWAY À TOULOUSE

JEAN-CHARLES BORDARIES
 EN HAUT DE L'AFFICHE

FRANÇOIS BAYROU
 À CŒUR VAILLANT
 TEN D'IMPOSSIBLE

VILLE UNE
 TISSEÛ - SMTC

272, route de Launaguet - 31200 Toulouse / Tél. : 05.34.40.60.32 - Fax : 05.34.40.69.31
 Site : www.journaltoulousain.fr.st / Email : jtoulousain@premiere-reponse.com



TIRAGES DE PLANS
 PHOTOCOPIES
 TRACÉS INFORMATIQUES
 COULEURS TOUS FORMATS
 TRAITEMENTS DES D.C.E.

Une équipe à votre service !

39, boulevard Pierre et Marie Curie
 (angle rue Négrenays)

31200 TOULOUSE

TÉL. 05 34 40 26 70 - FAX 05 34 40 26 75

E. mail : larepro.marielle@wanadoo.fr

Alice, Céline, Lucie, Marielle et Morad, encouragés par le chant de Pimprenelle sont à votre service...

SARL 3P



- RENOVATION
- PEINTURE & PAPIER PEINT
- MACONNERIE
- ISOLATION

- Tél. 05.34.42.07.13 / 06.07.13.17.86 -

Sarl FB Douglas

Maison ossature BOIS - Chaleur et Confort

- PLAN PERSONNALISÉ, USINE FRANÇAISE
- LIVRÉE EN KIT OU MONTÉE PAR NOS SOINS
- PROJET, PLAN, PERMIS DE CONSTRUIRE

Adresser demande de documentation à :
 Le Palatin - 31120 Lavelanet de Comminges



203, av. de Fronton - 31200 Toulouse - Tél. : 05.61.57.46.04 - Email : anaud.saint-germes@wanadoo.fr

a...

Anaud Saint-Germès

Séminaire - Formation - Bâtiment

L'actualité

L'actualité nous le rappelle chaque jour, les conséquences humaines, commerciales, financières, pénales des risques liés à la construction, l'exploitation, la maintenance des patrimoines immobiliers sont devenues considérables. Ces conséquences sont parfois graves et peuvent mettre en péril l'image et l'existence de votre société, celle de vos collaborateurs ou partenaires. Pour toutes ces raisons, l'émergence d'une «nouvelle prise de conscience», liée à l'évolution économique, éthique, sociale, juridique et médiatique doit nous amener à considérer le risque comme un événement prédictible. Intégrer une nouvelle approche de la gestion et de la conduite d'affaires liées à l'acte de construire ou de maintenir le patrimoine technique des bâtiments, devient une exigence du management.

Le séminaire que Delta Conseil a conçu et anime se résume en ces quelques mots :

- **Actualiser ses connaissances** dans le domaine de la réglementation technique liée au bâtiment.
- **Prévenir la mise en cause de la responsabilité civile ou pénale des dirigeants**, cadres, représentants du maître d'ouvrage.
- **Communiquer et gérer en situation de crise.**
- **Optimiser la gestion des relations avec les autorités publiques**, les organismes de contrôle et les entreprises intervenantes.
- **Valoriser l'actif patrimonial**, dans une approche d'actif de bilan et non de compte d'exploitation.
- **Anticiper la mise en cause de votre responsabilité pénale** par la mise en place d'une politique systématique de prévention des risques.

L'intérêt

L'intérêt manifesté par les 180 participants aux 6 précédents séminaires nous a amenés à donner à cette 7^{ème} rencontre un éclat particulier.

L'impact financier, commercial humain et pénal des risques liés aux patrimoines immobiliers et techniques est aujourd'hui connu. Il implique l'émergence d'une brutale prise de conscience et d'une nouvelle approche de la gestion et de la conduite d'affaires, liées à la construction et à la maintenance des patrimoines immobiliers.

Delta Conseil, fort de son expérience auprès de nombreuses enseignes nationales et à leur demande, organise à nouveau, avec la collaboration de la gendarmerie nationale, un séminaire d'information, de formation et de réflexion sur ce thème.

Ce 7^{ème} séminaire s'articule autour de 6 étapes principales :

- la prise de conscience (avec un état des lieux actuel surprenant)
- l'évolution de plus en plus contraignante de la réglementation technique
- l'évolution des procédures et méthodes d'administration de construction
- l'évolution de la responsabilité du maître d'ouvrage ou de ses représentants en terme de risque pénal
- la médiatisation des risques industriels et commerciaux
- les pistes de progrès actuellement développées pour faire face à ces nouvelles contraintes.

Ce séminaire vous permettra, de bénéficier de l'apport et de la diversité des témoignages des intervenants (experts et ingénieurs agréés, avocats, officiers formateurs de la gendarmerie ou de la police nationale, ...), des professionnels de l'immobilier du grand commerce moderne (à qui ce séminaire est principalement réservé) et de partager avec eux votre expérience.



Ils y ont activement participé :

ACADIS
DECADI
AFPA
EIFFAGE
AN2C
LES GALERIES LAFAYETTE
ARCHI 3
GEORGES V GROUPE FEDERAL
ASSURANCES PISANO CONSEILS
LA HALLE AUX VETEMENTS
BHV
LORENZI CONSEILS
BOULANGER
MARC ORIAN
CAMAIEU
MDC
CAP REALISATION
PLATEFORME DU BATIMENT
CASTORAMA
PSA
CERP ROUEN
SEGECE
CIME
SMEF AZUR
CONSEIL FORMA FRANCE
SOCIETE GENERALE
CREDIT AGRICOLE
TOTAL FINA ELF France
DARTY
VERITAS

Ils en ont parlé :

FINANCER ET GERER LE LOGEMENT
LE JOURNAL TOULOUSAIN
L'ENTREPRISE
LE MONITEUR
L'HOTELLERIE
L'USINE NOUVELLE
L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
VAR MATIN

Expérience

Maîtriser les risques : C'est autre chose dans l'espace !



- Patrick Baudry
- né le 6 mars 1946
- à Douala (Cameroun)
- Marié, 3 enfants
- Nationalité française

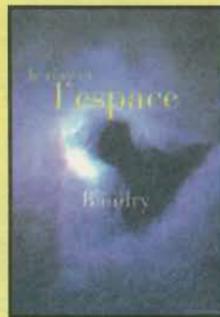
Selectionné par le CNES en 1980, il est désigné comme suppléant pour le vol PVH (premier vol habité). Il passe 2

ans à la Cité des Etoiles près de Moscou où il bénéficie de l'entraînement Russe.

En 1984, il embarque dans la navette Discovery avec 5 représentants des U.S.A. et 1 représentant de l'Arabie Saoudite.

Le vol dure 7 jours, 1 heure, 38 minutes et 58 secondes !

Loin des étoiles, aujourd'hui Patrick Baudry nous fait partager son expérience en terme de gestion des risques ! Un parallèle surprenant et surtout instructif.



Edition du Chêne



Son dernier ouvrage

Soucieux de partager le fruit de ses passions et de son expérience, Patrick BAUDRY a créé et soutient ACADIS à Bordeaux, une école de formation spécialisée, destinée à donner une deuxième chance éducative aux enfants un peu difficiles et parfois écartés par les circuits traditionnels.

L'école devient un lieu de vie et d'échanges, où l'éducation se diffuse par la transmission des connaissances dans un cadre de sports/études ou d'arts/études fortement personnalisé.

Le succès professionnel des pre-

mières promotions nous encourage tous à participer avec lui au développement de ce projet, en lui consacrant une partie de notre taxe d'apprentissage.

Ecole ACADIS
Bordeaux : 0.556.810.213

Après le succès rencontré en juin 2001, juin-septembre-octobre-novembre 2002 et janvier 2003, Delta Conseil répond aux attentes exprimées et organise à Paris dans les locaux de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale - 10 rue de Tournon 75006 Paris, un séminaire les 23 et 24 septembre 2003 et bientôt en Midi-Pyrénées à Toulouse



Pour tout renseignement et inscription :

DELTA Conseil
Corinne RIVIERE

Le Baréol

31460 Auriac sur Vendinelle

Tél. : 0 561 835 225

Fax : 0 561 832 880

Email : contact@deltaconseil.fr

Le tarif est de 1 230 Euros H.T (1471,08 € T.T.C.) inclus les pauses et les déjeuners.

Durée : 16 heures réparties en 2 jours

ENTREPRISES - FOURNISSEURS - ENTREPRISES - FOURNISSEUR

Adresses utiles à retenir



GOMEZ CARRELAGES
- Distributeur PORCELANOSA -

FAÏENCE - CARRELAGES - SANITAIRES -
ROBINETTERIE - MEUBLES DE BAIN -
HYDROMASSAGE - SPAS - PARQUET

L'ATELIER
FAÇONNAGE MARBRE ET GRANIT
Réalisation sur mesure
PLAN VASQUE ET CUISINE
Escalier marbre / granit / granito

harmonie des matières

EXPOSITIONS ET DEPOTS

LABEGE
2011, route de Baziège - 31670 LABÈGE
Tél. : 05 61 39 14 14 - FAX : 05 61 39 13 54

COLOMIERS
7, rue Marie Curie - 31770 COLOMIERS
Tél. : 05 34 36 14 14 - FAX : 05 34 36 14 10

contact@gomez-carrelages.fr - www.gomez-carrelages.fr



GARISO

Négoce spécialisé de la distribution

Plafonds : Fibre - Laine Minérales - Métal - Plâtre
Bois et Fabrication Spéciales
Isolations : Acoustique - Thermique - Laine de Roche
Laine de Verre - Fibralith
Cloisons : Modularie Bureaux - Paysage - Plâtre
et Doublage - Plancher pour Bureaux et Salles Informatiques.

GARONNE ISOLATION
6, rue Colomies Z.I. Thibaud - 31100 TOULOUSE
Tél. 05 34 60 24 80 ■ Fax 05 61 41 34 88

Le Spécialiste des plafonds et de l'aménagement intérieur

contemporain

Luminaire

VOLTEX

envie de lumière

Présentation permanente des dernières techniques d'éclairage et des plus intelligents matériaux disponibles.

Capacité d'accueil des bureaux Logi-Maison Logi-Plan Logi-Point Logi-Point




www.logiciels-graphiques.com

Toute l'actualité sur les solutions graphiques, destinée aux professionnels du bâtiment.

Pour un habitat sain et de qualité respectueux de l'Homme, de sa santé et de son environnement



Les écoproduits

- Isolation naturelle
- Revêtements de sols
- Traitement du bois
- Peintures, lasures
- Glacis, décoration
- Chaux, pigments
- Enduits, badigeons
- Matériaux "terre"

Le Clos du loup - RN 88 - 31180 Rouffiac Tolosan
Tél 05 61 09 18 06 - Fax 05 61 09 17 82
Port. 06 80 01 33 77 - Mail : terradecor@aol.com



DAIKIN
Climatisation et Chauffage

HOTEL DE REGION de Midi-Pyrénées

Rafraîchissement des 180 bureaux

Système VRV

- Faible encombrement en toiture des groupes extérieurs
- Absence de local technique

336 kW de puissance frigorifique

Renseignements sur la climatisation
Agence Daikin Toulouse - Thierry Perez
05.61.00.98.70



LES PÉPINIÈRES DU LANGUEDOC

Réalisation de Parcs
Bureau d'études
Pépinières
Arrosage intégré



13, Chemin de la Bouriette - Saint Martin du Touch - 31000 Toulouse
Tél. : 05 61 49 21 71 - Fax : 05 61 31 83 65

Fabien LABORDE



Tapissier Décorateur

Une équipe de tapissiers à votre écoute pour la réalisation de vos projets. D'après vos croquis, nous fabriquons du mobilier et réalisons des canapés contemporains sur dessins d'architecte. Une matériauthèque est à votre disposition au sein de votre show-room de la rue Roquelaine, vous permettant de venir choisir et concevoir les projets de vos clients avec l'appui de professionnels.

30, rue Roquelaine
31000 Toulouse

Tél. : 05.62.73.35.35
Mob. : 06.13.50.32.05
Fax : 05.62.73.35.36

05 61 09 18 06 - Fax 05 61 09 17 82 - Mail : terradecor@aol.com

05 61 49 21 71 - Fax 05 61 31 83 65